



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

escalade

Question écrite n° 73774

Texte de la question

M. Joël Giraud attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur l'avenir de la formation d'escalade. En effet, l'activité escalade se déroule dans des milieux naturels aux risques avérés et d'accès difficile, caractéristiques de l'environnement spécifique. Elle doit donc faire l'objet de mesures particulières de prudence et de sécurité. Elle se distingue en deux grandes catégories, l'escalade sur structure artificielle ou site sportif aménagé naturel de moins d'une longueur de corde, accessible aux services de secours terrestre et celle qui se pratique sur falaise de plus d'une longueur ou en *via ferrata* qui, indiscutablement s'exercent dans un environnement spécifique. Faute d'effectuer cette distinction, on laisserait entendre au public que l'escalade n'est rien d'autre qu'une activité totalement sécurisée, complètement déconnectée du milieu naturel et montagnard. S'engager dans cette voie constituerait, un pas de plus vers la déresponsabilisation des pratiquants et vers une augmentation des risques en termes de sécurité. Or il s'avère aujourd'hui que si l'escalade n'intègre pas pour sa plus grande partie cet environnement spécifique, sa formation à l'encadrement professionnel serait confiée à une multitude d'acteurs. Elle reposerait alors sur la filière universitaire, sur des modules intégrés dans des filières sportives et sur le monde fédéral, des opérateurs qui, au regard des réalités de la discipline, manquent singulièrement de références en matière de formation professionnelle dans ce domaine. Il est donc indispensable que l'encadrement professionnel reste assuré par des personnes à au haut niveau de compétence issue d'une formation délivrée par l'État, unique maître d'oeuvre et seul garant de l'homogénéité de cette formation. Ces principes, qui ont prévalu jusqu'à aujourd'hui, ont donné entière satisfaction tant sur la sécurité des clients que sur la qualité des enseignements proposés. Il souligne, au demeurant, que les professionnels de l'escalade et les guides de haute montagne ont su, dans de nombreux massifs, nouer d'étroites relations de travail et que, si cette nouvelle configuration devrait s'appliquer, elle ne manquerait pas de bouleverser des équilibres fragiles au détriment de la sécurité des clients. C'est pourquoi il lui demande donc de lui indiquer ses intentions en ce qui concerne l'intégration de l'escalade dans l'environnement spécifique et de l'assurer du maintien de l'engagement de l'État dans la formation professionnelle pour l'escalade.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73774

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 2010, page 2598

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)